

§)

Équipement	CR (E) ou HCR (E)
Feux de route	CR (E) ou HCR (E)
Feux de croisement	A (E) dans CR/HCR (E)
Feux de position	R-S1 (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	1 (E)
Cilignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av ar I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complémentaires	
Eclairage plaque	1/ séparé ou combiné
Essuie-glace	2/ balais avec lave-glace
Avertisseurs	1/ Hella 002 952 / CH 5 0201 08 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de livraison		
Marque et type	VW	LT	- 40
Homologation			
N°	CH	3857 23	
Carrosserie			
Places	total 5 ou 6	avant	2 ou 3
Poids à vide	sel. bulletin pesage	Carburant	D
Charge utile	sel. la carrosserie	CV-impôt	12,13
Poids total	3500	Cylindrée	2382

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

* Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 45,3 km/h, M3, 1A 4,875 = 80,75 dB/A.

** Insonorisation : tôle d'absorption obligatoire sous la boîte de vitesses.

+ Variante de pneus : 195 R 14 C 8 FR AV 1770 (4,25) AR 3020 (3,75) V-max. 120 km/h.

§) Carrosserie : livrable sur demande avec pont d'usine

dimensions	intérieur	extérieur	poids	AV	AR	total
longueur	2510	5325	à vide	1200	830	2030
largeur	2015	2140	charge utile	365	1105	1470
hauteur	400	2145	poids total	1565	1935	3500
porte à faux AR	1180	1270	poids garanti			3500

pour le pont, des bavettes sont exigées à l'arrière; des feux de gabarit sont obligatoires.

Pour d'autres carrosseries, les dimensions, les poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.

Lieu et date de l'homologation Schinznach-Bad, 06.12.79.

Service fédéral d'homologation

Voiture de
livraison
(châssis)

V W

LT - 40
(moteur : CP/55 kW)
(cabine double/pont)

CH 3857 23

Fiche complémentaire I.

Expertise de contrôle du 09.-20.06.80 à Wolfsburg - Sta

Identification : "WV2...29..." devant le No du châssis

Charge garantie sur le toit : 50 kg

Charge remorquable garantie : 2000 kg (seulement avec la boîte à 5 vitesses)

Charge remorquable testée : 2000 kg

Equipement : des bavettes sont obligatoires derrière les roues avant.

Expertise de contrôle du 30.01.81 à Schinznach-Bad - jak

Les bavettes avant indiquées ci-dessus ne sont pas obligatoires